

Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

Trump sombre dans la mesquinerie et se déchaîne sur Twitter

Les 8 et 9 juin 2018, le Sommet du G7 à Charlevoix, au Québec, promettait de contraster avec tous les autres auxquels nous avons assisté au cours des dernières années en raison des tensions croissantes au sein du groupe.

Certains membres, dont l'UE et le Japon, ont décidé d'imposer des mesures de rétorsion sur les importations des États-Unis en réponse à la décision de ce pays d'imposer des tarifs sur l'acier et l'aluminium en vertu de l'article 232 de la *Trade Expansion Act* de 1969.

Malgré l'anxiété qui régnait, le groupe a réussi à publier un communiqué qui a d'abord été perçu comme un compromis équilibré. Relativement au commerce, le groupe a utilisé certaines formulations promues par l'administration Trump depuis son arrivée à la Maison-Blanche.

Dans le communiqué, le G7 a affirmé ce qui suit : « Nous reconnaissons que le commerce et l'investissement libres, justes et mutuellement avantageux sont des moteurs clés de la croissance et de la création d'emplois. »

L'administration Trump insiste depuis un moment pour rendre le commerce réciproque en raison des déficits croissants qu'ont les États-Unis avec certains de leurs partenaires commerciaux.

Le groupe a également « [souligné] le rôle crucial d'un système commercial international fondé sur des règles », et s'est engagé à poursuivre la lutte contre le protectionnisme, malgré les mesures unilatérales entreprises par certains dernièrement.

« Nous constatons l'importance de veiller à ce que les accords bilatéraux, régionaux et plurilatéraux soient ouverts, transparents, inclusifs et conformes aux règles de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et nous nous engageons à veiller à ce qu'ils complètent les accords commerciaux multilatéraux », indiquait le communiqué final. « Nous nous engageons à moderniser l'OMC pour la rendre plus équitable dans les plus brefs délais. Nous nous efforçons de réduire les obstacles tarifaires, les obstacles non tarifaires et les subventions. »

Les États-Unis ont récemment blâmé le système commercial multilatéral (SCM), affirmant que l'OMC – et particulièrement son Organe d'appel – n'a pas été avantageuse pour eux. Lors de la Réunion ministérielle de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) les 30 et 31 mai 2018, à Paris (France), il a été convenu de lancer un processus qui apporterait les changements nécessaires pour permettre à l'organisation de mieux relever les défis mondiaux actuels.

Cependant, cela n'a pas empêché l'administration Trump de décider de prendre des mesures unilatérales, notamment en vertu de l'article 232 (et de l'article 301 contre la Chine), pour protéger son marché en invoquant des raisons en lien avec la sécurité nationale.

Que viennent faire les produits laitiers dans tout ça ?

À la fin du Sommet de Charlevoix, le Canada, qui était en 2017 le principal exportateur de produits d'acier et d'aluminium vers les États-Unis, avec des exportations totales combinées estimées à 12 milliards de dollars américains, a annoncé par l'entremise de son premier ministre, Justin Trudeau, qu'il ne se laissera pas bousculer et qu'il riposterait en imposant des tarifs sur des produits importés des États-Unis en réponse aux droits de douane décrétés en vertu de l'article 232. Or, cette décision est semblable à celles qu'ont prises de nombreux autres pays de l'OMC à la suite de la décision annoncée le 1^{er} juin par les États-Unis.

Le président Trump s'est senti trahi dans la foulée de la conférence de presse donnée par le premier ministre du Canada, qualifiant ce dernier de « très malhonnête et faible », et ajoutant que les tarifs des États-Unis sur l'acier et l'aluminium ont été mis en place en réponse aux droits de douane de 270 % imposés par le Canada sur les produits laitiers.

« Le Canada impose des tarifs douaniers de 270 % aux produits laitiers américains! Ils ne vous l'ont pas dit, n'est-ce pas? Pas juste pour nos agriculteurs! », a indiqué Trump sur Twitter.

Comme l'a fait remarquer John Barber dans son article d'opinion publié dans The Guardian et intitulé [Why Canadian milk infuriates Donald Trump \[Pourquoi le lait canadien exaspère Donald Trump\]](#), il est plutôt déconcertant que le président Trump associe son abrupt et total revirement de position au commerce des produits laitiers entre les États-Unis et le Canada, un commerce « qui représente moins de 600 millions de dollars américains », alors que les Membres de l'OMC ont déjà notifié des décisions visant à « rééquilibrer » les tarifs sur les importations des États-Unis qui pourraient représenter environ 2,55 milliards de dollars américains d'ici le 1^{er} juillet et possiblement 3,8 milliards de dollars américains au total, sous réserve de l'issue des procédures de règlement des différends de l'OMC.

Contrairement au Canada et au Mexique, qui n'ont pas formellement notifié l'OMC quant à leurs intentions (ou qui n'ont pas indiqué si la rétorsion annoncée est en fait une mesure de rééquilibrage en vertu de l'Accord sur les sauvegardes), l'UE et le Japon (mais aussi la Chine, l'Inde, la Russie et la Turquie) ont déjà notifié l'OMC des mesures qu'ils prendront.

Cela pourrait indiquer que le Canada et le Mexique ne savent pas encore avec certitude s'ils imposeront des mesures de rétorsion étant donné les négociations en cours entourant l'ALENA. La non-notification pourrait également indiquer qu'ils ne veulent pas prendre part au débat servant à déterminer si les tarifs des États-Unis sur l'acier et l'aluminium auraient dû être réclamés au titre de l'Accord sur les sauvegardes de l'OMC plutôt qu'au titre de l'article 21 du GATT, comme l'ont fait valoir les États-Unis.

Il n'y a eu aucune considération du genre de la part des autres Membres de l'OMC qui ont notifié l'OMC de leur intention d'imposer des mesures de rétorsion. L'UE, par exemple, a annoncé qu'elle autorisera des tarifs additionnels de 25 % sur plus de 180 lignes tarifaires (notamment motos, jus d'orange, bourbon, jeans, riz et chaussures) dès le 20 juin.

Des droits de douane additionnels de 10 à 50 % sur 158 lignes tarifaires pourraient être imposés d'ici trois ans

(à partir du 23 mars 2021) ou à partir du cinquième jour suivant la date de l'adoption par l'ORD (Organe de règlement des différends) d'une décision selon laquelle les mesures de sauvegarde prises par les États-Unis sont incohérentes avec les règles de l'OMC. On estime que les droits de douane additionnels perçus sur les importations des États-Unis atteindront au total 1,6 milliard de dollars américains.

Le Japon a pour sa part notifié l'OMC le 18 mai de droits de douane combinés qui totaliseraient 440 millions de dollars américains, sur la base des chiffres de 2017. Comme l'UE, le Japon se réserve également le droit d'appliquer des droits de douane additionnels une fois que l'ORD aura décidé que les mesures imposées par les États-Unis ne sont pas conformes aux règles de l'OMC.

Puis, il y a les pays qui se réservent le droit d'imposer des droits de douane additionnels ayant un effet immédiat. C'est le cas de la Chine, qui impose des tarifs de 15 à 25 % sur 128 lignes tarifaires des États-Unis, ce qui correspond à une valeur estimée à 611,46 millions de dollars américains. L'Inde fait de même, avec des droits de douane additionnels de 5 à 50 % sur 20 lignes tarifaires, principalement associées aux produits agricoles, pour un total estimé à 165,56 millions de dollars américains.

La Russie envisage de percevoir des droits de douane de 537,6 millions de dollars américains sur les importations des États-Unis, alors que la Turquie a notifié l'OMC qu'elle imposerait des tarifs allant de 5 à 40 % sur 22 lignes tarifaires, ce qui représente une valeur estimée de 266,5 millions de dollars américains en droits de douane additionnels sur les importations des États-Unis, des droits qui entreront en vigueur à partir du 21 juin 2018.

Sur la base des mesures notifiées à l'OMC à ce jour, on pourrait faire valoir que le Canada est, de loin, moins incisif que ses homologues de l'OMC et beaucoup plus accommodant que ses collègues du G7 dans sa réaction à la décision des États-Unis d'imposer des tarifs sur l'acier et l'aluminium. Pourtant, c'est le Canada qui a été qualifié de « malhonnête et faible ».

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : producteurslaitiers.ca, producteursdepoulet.ca, producteursdoeufs.ca, leseleveursdedindonducanada.ca, chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

